

EN BREF

Relations ACP-UE après 2020: état des lieux

Auteur: Manuel MANRIQUE GIL

Le renouvellement des relations entre le groupe des États ACP et l'UE va acquérir majeure visibilité politique.

La reconfiguration des relations entre l'UE et le groupe des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) après l'échéance de l'accord de Cotonou, est une question importante qui a été mise en veilleuse jusqu'à présent¹. En témoigne la décision des parties de ne pas réaliser de troisième révision quinquennale de l'accord même en 2015. En attente de 2020 - date d'expiration de l'accord (Article 95 de Cotonou) - le sujet va acquérir une visibilité politique croissante, une fois désignée la nouvelle équipe de direction de l'UE, et grâce, aussi, à la publication prochaine d'un rapport clé sur l'avenir du groupe des États ACP.

Développements récents dans le groupe des États ACP

Le groupe des États ACP a créé un Groupe des Éminentes Personnalités (GEP) pour examiner les options pour l'avenir du groupe et le scénario après-Cotonou.

Le groupe des États ACP a officiellement débuté une vaste réflexion sur son propre avenir — et, parallèlement, sur le scénario pour l'après-Cotonou — avec la [Déclaration de Sipopo](#), adoptée en 2012 par les chefs des États concernés, par laquelle ils ont exprimé l'ambition de réajuster les lignes d'action du groupe pour favoriser le renforcement et l'expansion de la coopération Sud-Sud. Le groupe des États ACP a créé en mars 2013 un [Groupe des Éminentes Personnalités](#) (GEP)² pour examiner les différentes options pour le futur du groupe ACP ainsi que les réformes nécessaires pour le rendre un 'cadre de coopération plus important et plus efficace', y compris la réforme de ses organes de décision. Le GEP s'est réuni et a mené des [consultations dans les six régions ACP](#). Un [rapport d'étape](#) a été présenté au Conseil des ministres ACP en juin 2014 détaillant les activités mises en place et faisant émerger les premières conclusions, notamment la nécessité d'une adhésion politique 'au plus haut niveau', ce qui ne sera possible que 'si la cohésion du groupe repose sur des intérêts communs'. Le GEP remarque également la perception d'une 'forte volonté politique de maintenir le groupe ACP, mais en le réinventant (...) et en axant son action sur quelques domaines clé ', ainsi que la forte volonté de présenter des 'objectifs réalistes, réalisables et accessibles'.

Le futur rapport du GEP proposera des recommandations réalistes, réalisables et accessibles, requérant un soutien politique au plus haut niveau.

Un comité de rédaction prépare actuellement le rapport du GEP sur l'avenir du groupe ACP, en tenant compte des consultations régionales et des contributions d'un groupe de travail au niveau des ambassadeurs ACP. Le GEP avait l'intention de présenter le rapport final et ses recommandations au 8ème sommet des chefs d'État et gouvernements ACP de novembre 2014, mais le sommet a été reporté. Cependant, le rapport devrait être partagé lors de la 100ème session du Conseil des Ministres ACP à Bruxelles (9-12 décembre 2014).

¹ Une note thématique sur les [scénarios envisageables pour les relations ACP-UE après 2020](#) a été publiée par le Département Thématique en 2013.

² Composé par douze personnalités et présidé par Olusegun Obasanjo, ancien président de Nigeria.

Développements récents au sein de l'UE

Le Commissaire de l'UE en charge de la coopération au développement a évoqué la possibilité de fixer des principes fondamentaux accordés avec les pays ACP, combinés à des programmes régionaux spécifiques.

Des consultations publiques seront menées en 2015.

On remarque une certaine division entre des États membres de l'UE en faveur du statu quo et ceux qui visent à la création d'un cadre nouveau pour ces relations.

Les réflexions au sein de l'UE sur l'avenir des relations avec le groupe d'États ACP ont pris de la vitesse suite à la confirmation de la nouvelle direction de la Commission et du SEAE. Lors de son audition au Parlement européen, le Commissaire chargé du développement a annoncé son intention de lancer, au début de 2015, une vaste consultation sur le cadre à définir pour l'après-Cotonou. Il a affirmé que l'UE va 'continuer son partenariat avec les pays ACP, en particulier avec l'Afrique', mais qu'elle 'devra s'adapter à des réalités nouvelles, ce qui signifie qu'il est peut-être envisageable de fixer des principes fondamentaux accordés avec les pays ACP, qui couvrent tous les aspects de notre future coopération, pour ensuite développer des programmes spécifiques pour l'Afrique ou pour certaines régions ou certains groupes de pays à l'intérieur du groupe ACP'. S'il s'agit d'une indication claire sur la manière dont le commissaire conçoit le scénario après-2020, celle-ci n'a pourtant pas de caractère officiel. Les consultations interdépartementales ont commencé au sein du SEAE et des services de la Commissions concernés, qui seront portées à l'attention des plus hauts niveaux politiques dans les prochains mois, avant qu'une proposition soit formalisée. La consultation publique est attendue pour fin 2015.

Certains États membres de l'UE ont exprimé leur intérêt sur ce sujet, bien que, officiellement, aucune discussion n'a eu encore lieu dans le groupe de travail du Conseil pour les pays ACP (mais ça pourrait avoir lieu assez tôt). Cependant, des positions informelles mettent en évidence une division entre les pays désireux de poursuivre les relations avec le groupe de pays ACP de façon similaire à l'actuelle, et les pays favorables à une rupture par rapport aux dynamiques passées afin d'accorder au groupe ACP un traitement similaire à celui des autres régions en développement.

Implications pour l'Assemblée parlementaire paritaire (APP) ACP-UE

L'APP devrait s'assurer qu'une dimension parlementaire forte fasse partie du nouveau cadre - indépendamment de sa configuration finale.

Une manifestation d'opinion ambitieuse de la part de l'APP jouerait un rôle important dans le remaniement des futures relations ACP-EU.

Étant l'une des institutions conjointes prévues par l'accord de Cotonou, l'APP devrait jouer un rôle actif dans la définition du scénario pour l'après-2020. Elle devrait s'assurer qu'une dimension parlementaire forte – garantie de contrôle démocratique, aussi que lieu de dialogue libre – soit un élément fondamental du cadre future de relations, indépendamment de l'éventuelle forme finale accordée. Quoiqu'aucune position officielle n'ait encore été adoptée, l'UE et le groupe de pays ACP concordent sur la nécessité de poursuivre des relations, en s'adaptant à une nouvelle donne: hétérogénéité des pays et des régions ACP (et des relations de l'UE avec eux), affaiblissement de l'héritage historique, élargissement de l'UE, possibilité de coopérer sur des sujet d'intérêt global.

La complexité des relations UE-ACP — qui impliquent un cadre juridique très spécifique, englobant dialogue politique, coopération au développement et relations commerciales, tout en se chevauchant avec d'autres cadres régionaux — exige que l'APP entreprenne au plus vite une réflexion en profondeur sur leur avenir. Des points de vue divergents sur ce dossier et l'absence d'une position dominante constituent sans doute des difficultés, mais une manifestation d'opinion ambitieuse de l'APP en temps utile pourrait jouer un rôle important dans l'organisation du cadre future des relations ACP-UE pour l'après-2020.